

Type: **1**

## Basse Vallée de la Crique Gabaret

n° régional: 00280002

n° national: 030030084

### Résumé des modifications proposées

Création  Désinscription  Type  Dénomination  Contour  Compléments d'informations

#### Descriptif des modifications:

Cette ZNIEFF désigne l'aval de la crique Gabaret dans la région de Saint-Georges de l'Oyapock. Cette ZNIEFF est proposée dans le cadre de la modernisation des ZNIEFF pour son intérêt botanique et ichtyologique.

En effet des prospections pour le moment encore limitées (O. Tostain pour la botanique, F. Melki/Biotope pour l'ichtyologie) ont tout de même permis de mettre en avant la présence d'espèces remarquables.

Pour la flore, on notera la présence de *Vochysia neyratii*, *Monotagma vaginatum* ou encore *Coussarea amapaensis*.

Pour les poissons, le proche aval du Saut Mérignan qui marque le début de la basse vallée de la Gabaret soumis aux marées, abrite une grande quantité d'espèces déterminantes ZNIEFF.

#### Sources cartographiques:

La délimitation de la ZNIEFF de la basse vallée de la crique Gabaret a été révisée sur la base de la courbe de niveau des 40m (Scan50 IGN, 2011) et de la localisation des zones dégradées exclues (occupation des sols 2011, 2013 - en cours de restitution).

*Se reporter aux pages suivantes de l'atlas cartographique :*

*Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 16*

*Zonages ZNIEFF 2003 / Modernisation des ZNIEFF de Guyane- Carte 20*

### Localisation

#### Relations type I/II

2 - Crique Gabaret

#### Superficie

2227,82 ha

#### Communes

Saint-Georges

#### Altitude(s)

De 7m à 82m

### Commentaire général

La ZNIEFF "Basse vallée de la Crique Gabaret" (type I) couvre toute la partie aval de cet affluent de l'Oyapock. Elle est jointive avec la ZNIEFF de type I des "Savanes-roches du bassin de la Crique Gabaret". Ces deux zonages sont inclus dans la grande ZNIEFF de type II "Crique Gabaret" qui englobe la totalité de ce bassin versant.

Le secteur de la basse Gabaret est particulièrement remarquable par la qualité des habitats ripicoles et inondables représentés sur ce secteur. De plus, la situation géographique de cette rivière à l'extrême nord-est de la Guyane lui confère une affinité certaine avec l'état brésilien voisin d'Amapa ainsi qu'un taux d'endémisme élevé. Ces spécificités écologiques s'expriment particulièrement au niveau de la botanique ainsi qu'en ce qui concerne le peuplement ichtyologique de cette rivière.

Les principaux habitats visés par cette délimitation en ZNIEFF de type I concernent essentiellement les forêts ripicoles, inondables et marécageuses, nombreuses et variées tout le long de ce linéaire.

D'un point de vue botanique, ce secteur de la basse Gabaret s'illustre par la présence de plus de cinquante espèces de plantes déterminantes de la qualité des habitats.

Certaines sont d'affinité brésilienne et présentes en Guyane uniquement dans le nord-est du département : *Justicia oldemanii* (Acanthaceae), *Preslianthus pittieri* (Capparaceae), *Inga retinocarpa* (Fabaceae), *Pentaclethra macroloba* (Fabaceae), *Eugenia denigrata* (Myrtaceae), *Stachyarrhena acuminata* (Rubiaceae), *Cecropia distachya* (Urticaceae). D'autres sont endémiques de Guyane française : *Asterogyne guianensis* (Arecaceae), *Licania cyathodes* (Chrysobalanaceae), *Calathea dilabens* (Marantaceae), *Guadua macrostachya* (Poaceae), *Pouteria singularis* (Sapotaceae), *Vochysia neyratii* (Vochysiaceae).

Quelques plantes sont strictement endémiques à cette région de l'Oyapock et de l'Approuague : *Matelea oldemanii* (Apocynaceae), *Swartzia aptera* (Fabaceae), *Psittacanthus melinonii* (Loranthaceae), *Ossaea coarctiflora* (Melastomataceae).

Enfin plusieurs sont particulièrement rares en Guyane : *Araeococcus goeldianus* (Bromeliaceae), *Philodendron platypodum* (Araceae), *Tontelea nectandriifolia* (Celastraceae), *Buchenavia amazonia* (Combretaceae), *Paradrymonia ciliosa* (Gesneriaceae), *Persea nivea* (Lauraceae), *Monotagma vaginatum* (Marantaceae), *Henriettea duckeana* (Melastomataceae), *Clidemia epiphytica* (Melastomataceae), *Micropholis sanctae-rosae* (Sapotaceae), *Erisma nitidum* (Vochysiaceae).

*Cheiloclinium obtusum* (Celastraceae), *Ficus duartei* (Moraceae), *Alibertia latifolia* (Rubiaceae) et *Monotagma juruanum* (Marantaceae) ne sont connues en Guyane française que par une seule récolte dans le périmètre de cette ZNIEFF.

Mouriri viridicosta (Melastomataceae) demeure à ce jour uniquement connue par le spécimen type collecté en 1993 en forêt ripicole de la crique Gabaret.

Les premiers inventaires piscicoles réalisés sur ce cours d'eau mettent en évidence l'existence de nombreuses espèces déterminantes. Parmi celles-ci se distinguent plusieurs espèces endémiques du bassin de l'Oyapock ou notablement rares en Guyane : *Astyanax leopoldi*, *Bryconops cyrtogaster*, *Chilodus zunevei*, *Corydoras oiapoquensis*, *Geophagus camopiensis*, *Guianacara geayi*, *Leporinus nijsseni*, *Lithoxus planquettei*, *Pseudopristella simulata*, *Satanoperca jurupari*. Le programme d'inventaire et de suivi du lamantin (Kwata, 2011) a référencé des observations du lamantin (*Trichechus manatus*).

Par sa proximité directe avec le bourg de Saint-Georges de l'Oyapock, cette ZNIEFF est potentiellement menacée par l'ensemble des activités humaines (déforestation, chasse, pollutions aquatiques).

### Bilan des connaissances

Mammifères: Nul	Reptiles: Nul	Ptéridophytes: Faible	Champignons: Nul
Oiseaux: Nul	Insectes: Nul	Bryophytes: Nul	Algues: Nul
Amphibiens: Nul	Phanérogames: Moyen	Lichens: Nul	Habitats: Faible
Poissons: Faible			

### Critères de délimitation

La délimitation est basée sur les critères suivants :

- Contraintes du milieu physique
- Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- Occupation du sol (CORINE-Landcover)
- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

La ZNIEFF est délimitée de la manière suivante :

N : Au Nord, à partir du point A, situé sur la rive gauche de la crique Gabaret, la limite rejoint en ligne droite la courbe de niveau des 40m et la suit jusqu'au point B, situé sur la crique Merignan, puis rejoint de nouveau la courbe de niveau des 40m, qu'elle suit jusqu'au point C. La limite continue ensuite en ligne droite du point C au point D, situé également sur la courbe de niveau des 40m.

E : A l'Est, la limite suit la courbe de niveau des 40m jusqu'au point E où elle rencontre les premières zones dégradées (abattis). Elle exclue ces zones, passe le pont de la RN2 (point F), contourne une autre zone d'abattis puis rejoint la courbe de niveau des 40m. Elle suit cette courbe, recoupe la crique Labombe au point G et continue jusqu'à la crique Sirance (qu'elle coupe en ligne droite du point H au point I). Elle poursuit sur cette même courbe jusqu'au point J puis emprunte la ligne de crête jusqu'au point K où elle rejoint des territoires agricoles. La limite exclut ces zones jusqu'au point L. A partir de ce même point, la limite longe le cours de la Gabaret à une distance d'environ 50m et ce jusqu'au point M. La ZNIEFF s'élargit alors pour englober le secteur de forêt de plaine côtière à la confluence avec l'Oyapock, entre son extrémité nord au point N et sud au point O.

S : La limite sud longe le cours de la Gabaret depuis le Village Martin (point P) jusqu'au point Q (situé après le pont de la RN2). Elle rejoint la courbe de niveau des 40m au point R puis la suit. Elle traverse en ligne droite la crique Chatonnet entre les points S et T, situés également sur la courbe de niveau des 40m.

W : A l'ouest, la ZNIEFF est délimitée par la courbe de niveau des 40m, qu'elle suit jusqu'au point U. La limite ouest se poursuit ensuite en ligne droite jusqu'à un affluent en rive droite de la crique Gabaret, le suit jusqu'à son point de confluence avec la crique et enfin longe la rive gauche de la crique Gabaret jusqu'au point A.

Coordonnées des points mentionnés (WGS84, UTM 22 nord):

A (398110m; 434049m) - B (400789m; 435560m) - C (403815m; 433594m) - D (403928m; 433583m) - E (404748m; 433475m) - F (406502m; 432535m) - G (407955m; 435697m) - H (409696m; 436631m) - I (409964m; 436685m) - J (411134m; 435205m) - K (411873m; 434466m) - L (411893m; 434088m) - M (411733m; 432812m) - N (412864m; 433604m) - O (411636m; 431028m) - P (411666m; 432233m) - Q (406372m; 432166m) - R (406287m; 431671m) - S (402561m; 430665m) - T (402268m; 430809m) - U (398081m; 433734m)

### Compléments descriptifs

#### Typologie des milieux

Berges tropicales herbacées  
 Criques en sous-bois de forêt dense de basse altitude  
 Forêts à *Euterpe oleracea* (Pinotières)  
 Forêts denses sempervirentes humides de basse altitude de Guyane < 500 m  
 Forêts hygrophiles et méso-hygrophiles secondaires ou dégradées de Guyane

#### Géomorphologie

Affleurement rocheux  
 Bras mort  
 Rivière, fleuve  
 Ruisseau, torrent  
 Vallée

Forêts inondables des berges des rivières et fleuves  
Forêts inondables et forêts sur flats  
Forêts marécageuses, marécages boisés et forêts sur  
sols hydromorphes de Guyane  
Forêts ripicoles  
Lits des rivières et des criques tropicales  
Sauts et seuils rocheux de rivière - rapides

#### Statuts de propriété

Domaine communal  
Domaine de l'état  
Indéterminé  
Propriété d'une association, groupement ou société  
Propriété privée (personne physique)

#### Mesures de protection

Protections réglementaires nationales  
Forêt domaniale

#### Facteurs d'évolution

Implantation, modification ou fonctionnement d'infrastructures et aménagements lourds  
Habitat humain, zones urbanisées (avéré)  
Pollutions et nuisances  
Rejets de substances polluantes dans les sols (avéré)  
Nuisances sonores (avéré)  
Rejets de substances polluantes dans les eaux (avéré)  
Pratiques agricoles et pastorales  
Mises en culture, travaux du sol (avéré)  
Pratiques et travaux forestiers  
Coupes, abattages, arrachages et déboisements (avéré)  
Pratiques liées aux loisirs  
Sports et loisirs de plein-air (avéré)  
Chasse (avéré)  
Pêche (avéré)

#### Critères d'intérêt

Intérêts fonctionnels  
Fonctions de régulation hydraulique  
Expansion naturelle des crues  
Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales  
Intérêts patrimoniaux  
Poissons  
Faunistique  
Floristique  
Ecologique

#### Sources de données

Bibliographie: , 2010 - Melki F. & Menut T. (Biotope)  
Collection: Base AUBLET2, Herbar de Guyane, AMAP, IRD, mai 2013  
Informateur: Campagne de suivi et d'inventaire du Lamantin en Guyane, Kwata  
Informateur: Ruffray Vincent  
Informateur: TOSTAIN Olivier

#### Listes d'espèces au 23/12/2014

==> Nombre espèces déterminantes: 73

/

*Adiantum nudum* A.R. Sm.  
*Alibertia latifolia* (Benth.) K. Schum.  
*Aniba kappleri* Mez  
*Araeococcus goeldianus*  
*Aristolochia bukuti*  
*Aristolochia stahelii* O.C. Schmidt

==> Nombre espèces non déterminantes: 32

/

*Ancistrus* sp  
*Cyphocharax* sp  
*Hyphessobrycon sovichthys*  
*Krobia aff. guianensis* sp.2  
*Melanocharacidium cf. blennioides*  
*Phenacogaster megalosticus*

*Asterogyne guianensis*  
*Bactris tomentosa* Mart.  
*Buchenavia amazonia* Alwan & Stace  
*Calathea dilabens*  
*Carapichea guianensis* Aubl.  
*Cecropia distachya*  
*Cheilochlinium obtusum* A.C. Sm.  
*Clidemia epiphytica* (Triana) Cogn.  
*Coussarea amapaensis* Steyerl.  
*Coussarea machadoana* Standl.  
*Dicorynia guianensis*  
*Erisma nitidum* DC.  
*Eugenia denigrata* McVaugh  
*Faramea tinguana*  
*Ficus duartei* C.C. Berg & Carauta  
*Gen. Nov. aff. parotocinclus*  
*Geonoma oldemanii*  
*Guadua macrostachya*  
*Guarea costata* A. Juss.  
*Henriettea duckeana* (Hoehne) Penneys, Michelangeli, Judd & Almeda  
*Inga longipedunculata* Ducke  
*Inga retinocarpa*  
*Ixora davisii* Sandwith  
*Justicia oldemanii* Wassh.  
*Lepidagathis cataractae* (Nees) Lindau  
*Licania cyathodes*  
*Matelea grenandii* Morillo  
*Miconia sarmentosa* Cogn.  
*Micropholis sanctae-rosae*  
*Monotagma juruanum* Loes.  
*Monotagma vaginatum*  
*Mouriri viridicosta* Morley  
*Ossaea coarctiflora*  
*Ouratea candollei* (Planchon) Tiegh.  
*Paradrymonia ciliosa*  
*Persea nivea* Mez  
*Philodendron platypodum* Gleason  
*Pouteria singularis*  
*Pradosia huberi*  
*Preslianthus pittieri* (Standl.) H.H. Iltis & X. Cornejo  
*Psittacanthus melinonii* (Tiegh.) Engl.  
*Psychotria pungens* Steyerl.  
*Rudgea graciliflora* Standl.  
*Selaginella breynii* Spring  
*Selaginella falcata* (P. Beauv.) Spring  
*Simira tinctoria* Aubl.  
*Stachyarrhena acuminata* Standl.  
*Swartzia aptera* DC.  
*Tabebuia fluviatilis* (Aubl.) DC.  
*Tontelea nectandrifolia* (A.C. Sm.) A.C. Sm.  
*Triplophyllum angustifolium* Holtum  
*Vochysia neyratii*

#### Animalia/Actinopterygii

*Astyanax leopoldi*  
*Bryconops cyrtogaster*  
*Chilodus zunevei*  
*Corydoras oiapoquensis*  
*Crenicichla ternetzi*  
*Geophagus camopiensis*  
*Guianacara geayi*  
*Harttia fowleri*  
*Hyphessobrycon simulatus*  
*Leporinus nijsseni*  
*Lithoxus planquettei*  
*Satanoperca jurupari*

*Rineloricaria cf. platyura*  
*Rineloricaria stewarti*  
**Animalia/Actinopterygii**  
*Acestrorhynchus falcatus*  
*Acestrorhynchus microlepis*  
*Ancistrus leucostictus*  
*Anostomus brevior*  
*Bryconamericus guyanensis*  
*Bryconops affinis*  
*Characidium zebra*  
*Crenicichla saxatilis*  
*Electrophorus electricus*  
*Hemiodus quadrimaculatus*  
*Hoplias aimara*  
*Hypopomus artedi*  
*Hypostomus gymnorhynchus*  
*Jupiaba abramoides*  
*Moenkhausia chrysargyrea*  
*Moenkhausia colletti*  
*Moenkhausia georgiae*  
*Moenkhausia surinamensis*  
*Pimelodella cristata*  
*Poptella brevispina*  
*Potamorhaphis guianensis*  
*Pristobrycon eigenmanni*  
*Pseudancistrus brevispinis*  
*Pseudancistrus longispinis*



Animalia/Mammalia

*Trichechus manatus*

Plantae/Equisetopsida

*Calliandra surinamensis*

*Pentaclethra macroloba*